

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à
M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON
Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

8. Admission en non-valeur de titres non recouvrés.

La commune a été destinataire de la part du Service de Gestion Comptable (SGC) Limoges et Amendes
d'une liste d'admission en non-valeur pour un montant de 41,26 €.

En effet, malgré toutes les poursuites engagées et les recherches effectuées par les services du SGC, les
sommes n'ont pas pu être recouvrées.

Il s'agit de 7 factures relatives au restaurant scolaire, à la garderie, à l'ALSH de 2021 à 2024 et un droit
de place de 2020 car les montants à recouvrer sont inférieurs au seuil de poursuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de décider l'admission en non-valeur de titres non recouvrés d'un montant de 41,26
€,
- d'autoriser le Maire à émettre un mandat de 41,26 € au compte 6541,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de
Boisseuil,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



